

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

Arrêté du 11 septembre 2020 conférant un grade et un emploi d'officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense

NOR : INTJ2023023A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L. 4132-10 ;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires commissionnés ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2011 modifié fixant la liste des emplois d'officiers et de sous-officiers commissionnés recrutés au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense au sein de la gendarmerie nationale,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Vincent Boyer est recruté au grade de capitaine (premier échelon – indice brut : 704), en qualité d'officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense, pour occuper un emploi d'expert de haut niveau en technologies numériques au sein du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale, à Pontoise (95), pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} octobre 2020.

Article 2

L'intéressé est rattaché au corps des officiers de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 11 septembre 2020.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*

A. DE OLIVEIRA